

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2026 - 42		
Avis direct (expert délégué) Date : 28/07/2026	Objet : BISEL (68) – Commune – Déplacement d'un nid de cigogne Destruction ou altération de site de reproduction d'espèces protégées (Cigogne blanche)	Avis : Favorable

Contexte :

La commune de Bisel (68) sollicite une dérogation au régime de protection des espèces protégées dans le cadre du déplacement d'un nid de Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) installé sur le bâtiment de la mairie, au niveau d'une cheminée actuellement fonctionnelle.

Le nid, construit au début de l'année 2026, engendre des contraintes liées à la sécurité de l'installation, au fonctionnement du bâtiment communal et à la préservation de l'espèce. Les risques identifiés concernent notamment l'entretien de la cheminée ainsi que la réalisation de travaux urgents de remise en état des gouttières de la mairie nécessitant la présence d'équipements spécifiques (échafaudages et nacelle).

Le projet consiste à déplacer le nid vers la seconde cheminée du bâtiment, non fonctionnelle et présentant des conditions plus favorables au maintien d'un site de nidification. Cette intervention vise également à profiter des moyens techniques déjà mobilisés dans le cadre du chantier en cours, afin de limiter les impacts techniques et financiers pour la collectivité.

Les mesures d'accompagnement reposent sur la vérification préalable de l'absence prolongée des cigognes sur le nid avant intervention, ainsi que sur l'installation d'une corbeille de nidification sur la cheminée de substitution. Cette structure sera aménagée avec des branchages afin de favoriser son appropriation par l'espèce. En complément, la cheminée actuellement occupée sera équipée d'un dispositif anti-retour de type « dôme » afin d'éviter une nouvelle installation du nid à cet emplacement tout en maintenant une solution alternative favorable à la Cigogne blanche.

L'intervention, réalisée à titre exceptionnel en dehors de la période optimale d'intervention, sera encadrée par des précautions visant à limiter au maximum les incidences sur l'espèce et

son habitat de reproduction. Les mesures proposées permettent ainsi de concilier les impératifs de sécurité et d'entretien du bâtiment communal avec la préservation d'un site favorable à une espèce protégée.

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de l'espèce dans son aire de répartition naturelle ?
- En cas d'impact sur des habitats d'espèces protégés, l'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique de l'espèce ?

Supports de réflexion

Demande de dérogation

Analyse du CSRPN

Cette opération ne nuit pas au bon état de conservation des populations de cigognes blanches en Alsace.

Avis du CSRPN

Avis favorable du CSRPN

Recommandations

Comme prévu, mettre quelques branchages sur le nouveau nid et un système anti-retour sur l'ancien.

Yves Muller, expert-délégué, commission Espèces
Protégées du CSRPN Grand-Est

